

REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-40

Publié le 16 novembre 2023

Les membres du conseil d'administration se sont réunis le 27 octobre 2023 à 14 heures sur convocation en date du 18 octobre 2023, par Monsieur Christophe CHARLES, Président du C.C.A.S.

Dûment convoqué, le Conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame FACQ Vice-Présidente

Etaient présents : Christophe CHARLES à l'ouverture, Marie-José FACQ, Nathalie FERNANDEZ, Betty FONTAINE, Bernard GORA, Monique MARLAIRE, , Bernard MOREL, Françoise PLATEAU, Arlette PLOUVIN, Denise QUINTIN, Chantal WAGON

Absents avant donné procuration : Christophe CHARLES à Marie-José FACQ à partir du point 1, Mohamed BEN AMOR à Mme FERNANDEZ, Jacqueline BRISSY à Betty FONTAINE, Jean-Pierre DESTAILLEUR à Bernard MOREL, Bernard OLIVIER à Françoise PLATEAU, Chantal WAGON à Monique MARLAIRE à partir des points de la résidence.

Excusés : Bernard MOREL, Marie-Pascale SALVINO

Absents : Séverine LASNEAU,

Assiste : M. LATRECHE, Directeur des services, excusé, Elodie FERLIN, responsable de la résidence autonomie, Secrétaire de séance : Mme DESMONS Anita, Directrice du CCAS

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 RESIDENCE BEAUSEJOUR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements des crédits

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité soit 14 voix

DECIDE

SECTION FONCTIONNEMENT			
	BUDGET PREV	DM	CREDITS OUVERTS
DEPENSES			
GROUPE 1 - CHAPITRE 011 - CHARGES D'EXPLOITATION			
60612 ELECTRICITE / GAZ	129 000,00	- 39 000,00	90 000,00
6063 ALIMENTATION	127 000,00	1 000,00	128 000,00
6257 RECEPTIONS / ANIMATION	-	9 691,30	9 691,30
6068 AUTRES ACHATS (thermomètre, auto-test...)	5 000,00	250,00	5 250,00
			-
GROUPE 2 - CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL			
621 PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	-	35 319,08	35 319,08
			-
GROUPE 3 - CHAPITRE 016 CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE			
6188 AUTRES FRAIS	10 026,00	- 9 026,00	1 000,00
673 TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	-	5 933,40	5 933,40
		4 167,78	
RECETTES			
CHAPITRE 017 - PRODUITS TARIFICATION			
7311131 FORFAIT GLOBAL	70 507,00	- 5 430,92	65 076,08
CHAPITRE 018 - AUTRES PRODUITS			
7483 FORFAIT AUTONOMIE	27 526,00	- 2 334,70	25 191,30
7488 AUTRES PRODUITS	215 577,00	1 628,40	217 205,40
CHAPITRE 019 - PRODUITS FINANCIERS			
778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	10 305,00	10 305,00
		4 167,78	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le 10/11/2023

Fait et délibéré en séance à Auby,
le 27/10/2023

Le Président

Le Président,



Christophe CHARLES

